

**COMPTE RENDU DU CONSEIL DES SAGES**  
du Mercredi 21 mars 2018

A 10h05, le Maire ouvre la première séance plénière de 2018 du Conseil des Sages en procédant à l'appel des membres et en constatant le quorum.

Madame Marie Claude DECHEPPE et Monsieur Roger LEMOINE sont excusés.

Monsieur Thierry LEGRAND est absent.

Le Maire propose l'ordre du jour composé de trois points :

1. restitution du travail des commissions
2. présentation du CCAS
3. questions diverses

**1. Restitution du travail des commissions**

Monsieur MONTEL présente le travail des commissions (Cf. Document joint en annexe).

Les points suivants amènent des remarques :

- La propreté canine :

Les membres du Conseil des Sages constatent que beaucoup de propriétaires de chien ne ramassent pas les excréments de leur animal. C'est la raison pour laquelle ils proposent au Maire de tester le système de canisette.

Monsieur BATAIL remarque que la rue de St Mihiel est particulièrement sale.

Le Maire répond que le problème est connu de la Municipalité. Il a déjà demandé à la police municipale de se rendre dans les logements de Madame BURTE pour faire de la prévention auprès des propriétaires de chien.

Monsieur VIGOUR félicite les jardiniers communaux qui sont obligés de travailler avec ces désagréments.

Le Maire propose de relancer une campagne de sensibilisation mais reste septique sur l'efficacité à moyen terme. Il demande si les Sages voient des personnes qui ne ramassent pas.

Unaniment les membres répondent positivement. Madame VERDIERE ajoute que les gens se montrent agressifs si une remarque est formulée.

Selon Madame BERNARD, les Commerciens se plaignent beaucoup de cette situation.

Le Maire le sait car ils interpellent souvent les élus à ce sujet.

Monsieur VIVIEN demande si la taxe sur les chiens existe toujours.

Le Maire n'en a pas entendu parler.

Monsieur CHARLIER explique qu'en Suisse on impose aux propriétaires des sacs lors des promenades sous peine d'amende.

Madame MARCHAND reste positif en faisant remarquer qu'il n'y a aucun chien errant en ville.

Monsieur GUERARD évoque l'état de saleté de la ruelle des Watots et propose d'y installer une canisette.

Le Maire va demander aux services de travailler sur la faisabilité de ce projet (normes, réalisation, lieu, coût, retour sur expérience d'autres villes ...).

Monsieur MONTEL suggère un autre essai près du petit Match.

Le Maire craint que les canisettes incitent les personnes à ne plus ramasser.

Monsieur VIGOUR remarque que peu de personnes déblayent la neige devant chez eux et demande si un arrêté a été pris.

Le Maire répond qu'il s'agit de civisme. Il précise que ses services ont été pris au dépourvu dimanche dernier car l'astreinte hivernale s'arrête le 1er mars et que l'alerte leur a été transmise très tardive.

- La communication :

- ⇒ Les Sages proposent au Maire d'assister aux réunions de quartier.  
Monsieur LEFEVRE y est favorable et suggère une représentativité par quartier.  
Les Sages intéressés seront présentés par les élus le 22 mai au centre des Roises, le 24 mai à l'école maternelle Jean Rostand, le 29 mai à la salle des Tilleuls et le 31 mai en Mairie.  
Toutes ces réunions sont programmées à 20 heures.
- ⇒ Les Sages aimeraient relancer l'exposition « Vivre en ville, vivre sa ville ».  
Le Maire répond que la décision de l'arrêter a été prise en raison de son coût important.  
Madame BERNARD le regrette car elle précise que cette manifestation intéresse beaucoup de monde.  
Monsieur MONTEL demande s'il serait possible d'utiliser des panneaux sur les thèmes abordés lors des réunions de quartier.  
Le Maire répond positivement.
- ⇒ Les Sages demandent un onglet « Conseil des Sages » sur le site de la Ville.  
Le Maire est favorable tout en précisant que la communication doit être actée avant par les élus.
- ⇒ Les Sages estiment qu'il n'y a pas assez d'articles sur la ville dans l'Est Républicain. Ils aimeraient que le journaliste soit sensibilisé.  
Monsieur MONTEL explique que les membres du Conseil des Sages souhaitent soumettre des idées d'article.  
Le Maire n'y est pas opposé et mettra Pierre BRIOT en contact avec les Sages pour un article sur cette instance.
- ⇒ Monsieur VIGOUR demande si les Sages pourraient être destinataires des délibérations du Conseil Municipal.  
Le Maire répond qu'elles sont sur le site de la Ville.  
Monsieur VIGOUR fait remarquer qu'elles ne sont pas à jour et qu'il en va de même pour le magazine municipal.  
Le service communication va s'en charger.

- L'entretien du patrimoine arboré :

Monsieur HAMM a rencontré le Maire, Monsieur Lionel BOUCHY (responsable des espaces verts), Madame Aurélie THOMAS (directrice des services techniques) en présence de Madame BERNARD et de Madame SCOLARI-MICHELOT le 12 mars dernier.

L'objet de cette rencontre était d'engager une discussion technique et d'aborder avec le Maire trois sujets :

- sa responsabilité en cas de défaut d'entretien ou d'entretien mal réalisé ;
- le suivi du patrimoine (1 500 arbres) qui implique la nécessité d'une surveillance mais aussi la formation d'un agent ;

- le suivi des travaux.

Monsieur HAMM poursuit son exposé en signalant que le service a de faibles moyens et que la charge de travail est compliquée à mettre en place.

La solution validée par le Maire est la suivante : Monsieur HAMM s'est engagé à prendre contact en direct avec Monsieur BOUCHY tous les trimestres ou à répondre à une question de la Ville. Le Maire se réjouit de la création de ce lien et pense que c'est une bonne chose pour la collectivité.

Madame BERNARD ajoute que le Maire a proposé que Monsieur HAMM recense les arbres des parcs.

Le Maire précise que ce n'est pas une obligation.

Monsieur VIGOUR pense qu'il serait judicieux d'avoir un document recensant tous les arbres communaux. Il demande à qui appartiennent les arbres du parc des Roises car il les trouvent affaiblis.

Monsieur HAMM explique qu'un état des lieux a été réalisé par l'ONF en 2007 et formalisé dans un document qui est compulsable au CCAS.

Monsieur MONTEL propose que les Sages volontaires actualisent ce document.

Le Maire a été interpellé lundi lors du Conseil Municipal concernant des arbres en mauvais état le long de la voie verte. Cependant, renseignements pris, ces arbres appartiennent à un particulier. Un courrier va lui être adressé.

- Fête de la madeleine :

Mesdames BERNARD et DECHEPPE siègent au comité de pilotage qui s'est réuni les 12 et 20 mars derniers. Madame BERNARD en fait un compte rendu.

Cette fête aura lieu le samedi 07 juillet 2018 dans la cour du château. Toute la journée, diverses animations seront proposées (marché, ateliers, conférences, concours, repas ...) autour d'une thématique 18ème.

Le Maire précise que la Ville loue des costumes.

Les partenaires sont nombreux :

- Office du tourisme
- Lion's Club
- Compagnons de la madeleine
- UCIA
- Inner-Wheel

Madame BERNARD signale que les toilettes de l'office du tourisme et du Foyer Dom Calmet seront mis à disposition du public.

Les Sages s'interrogent sur ce qu'ils peuvent apporter à ce projet.

Le Maire propose qu'ils en soient les promoteurs et, s'ils le souhaitent, qu'ils participent.

Madame JANOT demande si l'entrée sera payante.

Le Maire répond négativement en précisant que le repas ne sera pas gratuit.  
Madame BERNARD explique que les recettes iront aux associations.

Une prochaine réunion est programmée le lundi 09 avril et le projet doit être validé pour le 22 avril.

Le Maire informe les Sages que cette fête sera, dans sa première version, réservée en priorité aux Commerciens et c'est pour cette raison que la communication sur cet événement ne sera pas élargie.

## 2. Présentation du CCAS :

La directrice du CCAS présente son service (Cf. Document joint en annexe).

Monsieur VIVIEN propose qu'un article soit rédigé dans le prochain Commercys actus concernant la possibilité, pour des entreprises comme des particuliers, de faire un don.

Le Maire approuve à cette idée.

## 3. Questions diverses :

- Madame VUILLIEN regrette qu'il n'y ait pas de poubelle au cimetière durant la période des rameaux.  
Le Maire est étonné car ses services en mettent lors des différentes fêtes.
- Monsieur CHARLIER explique que la salle d'honneur n'est plus accessible pour les personnes à mobilité réduite le week end depuis le changement de rampe.  
Le Maire répond que cette situation n'a pas été anticipée et que dorénavant, une clé de la Mairie sera donnée aux associations.
- Madame JANOT a reçu un courrier d'une personne qui signalait que devant le petit Match, les bus empêchaient les enfants de traverser.  
Le Maire répond que les enfants n'empruntent pas les passages piétons et traversent entre les bus ce qui est très dangereux.

Aucun autre point n'étant proposé par l'assemblée, le Président annonce que l'ordre du jour est épuisé. Il rappelle que **la prochaine réunion plénière est programmée le mercredi 20 juin 2018 à 10 heures, salle du conseil en Mairie.** Il prononce ensuite la clôture du deuxième Conseil des Sages à 12h.